

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 03 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION
N°2024-04-DEL-075

OBJET :
ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION AU
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
POUR L'ANNÉE 2024

RAPPORTEUR :
M. Le Maire

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS/REPRESENTES :
33

VOTANTS : 33

Le 03 avril 2024 à 20h00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 22 MARS 2024
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Madame Valérie LENORMAND.

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Marc FONTAINE à Madame Amandine BENOIST, Madame Paméla BUQUET-MAIRE à Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Julien SAUVÉ à Madame Catherine EVANO, Monsieur Hakan KARACIGER à Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT à Monsieur Gilles GAILLARD, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR à Madame Line WENZEL, Madame Souad BENDJEDDOU à Madame Sophie KERIGNARD, Monsieur Jonas MAURY à Monsieur Cyrille ARZEL, Madame Melody SENAT à Madame Frédérique MAHER, Madame Fabienne TANTI donne pouvoir à Monsieur Fabien TANTI.

EXCUSÉ(S) : 0

ABSENT(S) : 0



OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'ANNÉE 2024.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis rendu par la Commission des finances et des ressources humaines dans sa séance du 20 mars 2024,

CONSIDERANT que la commune de Triel-sur-Seine verse annuellement une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), afin de participer aux dépenses de celui-ci,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré à la **majorité des suffrages exprimés** avec 16 voix POUR, 5 voix CONTRE et 12 ABSTENTIONS (**Pour** : Monsieur Cédric AOUN, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Hakan KARACIGER, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Gil GOMES, Madame Christèle DIDIERJEAN, Monsieur Cyrille ARZEL, Madame Frédérique MAHER, Monsieur Jonas MAURY, Madame Fabienne TANTI, Madame Mélody SENAT ; **Contre** : Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Elisabeth RAMOS DUARTE-LESSERTEUR, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, **Abstentions** : Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Marc FONTAINE, Madame Valérie LENORMAND, Madame Line WENZEL, Monsieur Fernando MENDES, Madame Amandine BENOIST, Monsieur Florent BEQUIGNON, Madame Paméla BUQUET MAIRE, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI),

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER} : D'ATTRIBUER une subvention de fonctionnement de 325 000 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'exercice 2024.

ARTICLE 2 : D'INSCRIRE les crédits correspondants au chapitre 65 article 65736212.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN



La secrétaire de séance,

Mme Françoise POIRRIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture, contrôle de légalité) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>